



## **Rapport de la commission de gestion sur le préavis 08/2024 « Comptes de Hautemorges pour 2023 »**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

La commission de gestion composée de Mmes Evelyne Baumann (présidente), Sylvette Aubord, Marie Burkhalter, Karine Kern et de MM Sylvain Henneberger, François Jobin et Ralf Dislich s'est réunie à plusieurs reprises, dont 1 soirée pour la remise des comptes 2023 en présence de M. Aurel Matthey, municipal et de M. Jérôme Jacot, boursier. Puis une soirée en présence de la Municipalité in corpore, pour répondre aux questions préparées par la commission. Celle-ci remercie toutes ces personnes pour les explications fournies.

### **1 Préambule**

2023 est le 2<sup>ème</sup> exercice complet pour Hautemorges.

En plus des comptes 2023, la commission a choisi d'examiner les travaux effectués à la Rue de l'Auberge et pour lesquels un crédit d'investissement avait été voté par Pampigny en 2021.

### **2 Investissement « Rue de l'Auberge » à Pampigny**

La Commission de Gestion s'est penchée sur la gestion du Préavis N° 01-2021 de Pampigny concernant la réfection de la Rue de l'Auberge. Celui-ci s'est terminé en 2023.

En date du 18 novembre 2023, la Commission composée ce jour-là d'Evelyne Baumann, Karine Kern, Sylvette Aubord, Ralf Dislich et Sylvain Henneberger a visité les différentes parties du projet en présence de Messieurs Claude Dumauthioz et Serge Gambarasi.

Le crédit de Frs 2'425'000.- TTC a été respecté. Après paiement de toutes les factures, il reste un solde positif de Frs 108'940.53. Une partie de cette somme servira à payer la signalisation du 30km/h des routes concernées par ce préavis.

Ces travaux ont été subventionnés à hauteur Frs 880'000.-, soit Frs 800'000.- via les dépenses thématiques sur les routes et Frs. 80'000.- par le biais de l'ECA.

Nous pouvons affirmer que le chantier a été bien mené et le crédit respecté. Pour exemple, en période COVID, la globalité des matériaux de construction ont été commandés dès le début des travaux. Donc aucun arrêt de chantier n'a été déploré.

#### **Quelques remarques :**

- La Commission Mobilité avait demandé un emplacement pour les deux roues. Il a été réalisé.
- L'éclairage public a été amélioré tout en limitant la pollution lumineuse.
- Les itinéraires pour la mobilité douce ont été sécurisés.

- La rue a été passée en sens unique. Seuls, les vélos peuvent l'utiliser en bidirectionnel grâce à une signalisation adéquate.
- Le réseau d'eau potable, la défense incendie ainsi que le réseau d'évacuation des eaux claires ont été réfectionnés.
- Le mur en pierres en dessous du restaurant a coûté moins cher que prévu. Ce gain a permis la pose de grilles-gazon.
- L'esthétique de la place de la rocaille a été améliorée.

Cette réalisation est une réussite.

## Comptes 2023

Comme en 2022, les comptes sont excédentaires et une marge d'autofinancement de 2,6 millions a pu être dégagée. Celle-ci est importante et servira à financer les futurs investissements.

Les comptes sont très bien détaillés avec des explications sous plusieurs rubriques.

La commission de gestion a tout de même posé plusieurs questions. En voici les réponses :

- **3100.4231.05 Gravière des Délices** – Actuellement la partie communale de la gravière n'est pas encore exploitée. Un contrat signé en 2019 avec Apples et en 2021 avec Hautemorges, prévoyait des avances sur les perspectives de rendement du gravier. Le gravier actuellement extrait est de moins bonne qualité que prévu, d'où une réévaluation des acomptes.
- **3520.3140. Bâtiments de service – Projet de citerne pour la récupération de l'eau de pluie.** Celui-ci a été reporté, mais pas abandonné, car le coût s'est révélé plus élevé que prévu au budget 2023.
- **3530.3185.0 Bâtiments scolaires – Couvert du préau Léman** – Le projet est intégré dans la réflexion relative à l'extension du collège.
- **7100.3525.03 – Service social – Accueil de jour des enfants. Quel avenir ? Donner une impulsion pour des locaux ?** Le projet de Chaniaz est en cours d'étude et avance à un bon rythme. Actuellement, tous les locaux disponibles pour l'accueil de midi (parascolaire) sont utilisés.

## Ecarts au budget

La commission remercie le boursier et M. Aurel Matthey pour les explications. La plus importante différence concerne les charges par nature 310 à 319 (voir à la fin des comptes). La municipalité désire affiner l'estimation de ces frais, mais c'est un exercice difficile, qui dépend aussi d'un facteur humain dans l'avancée de travaux. A relever que c'est surtout au niveau du 318 « Honoraires et prestations de services » que la plus grosse différence apparaît, soit environ CHF 400'000.00. Certaines de ces charges ont été moins élevées que prévu et d'autres ont été reportées sur les prochains budgets.

## Revenus financiers - Impôts

Concernant les entrées financières, les rendements des impôts sur les personnes physiques PP, principale source de revenus, sont, tout comme en 2022, en baisse. En revanche, d'autres impôts conjoncturels ont pu palier à la différence et ce compte **2100 Impôts** est très proche du budget (moins de 2% de différence).

Sur **23,1 millions** de revenus totaux épurés, le produit des impôts représente **12,5 millions**. A cela s'ajoutent des rentrées des collectivités publiques (péréquation) pour **4,5 millions**, des taxes pour **3,1 millions** et des revenus du patrimoine financier et administratif pour près de **3 millions**.

On constate que **54 %** des revenus de la commune proviennent des impôts.

La baisse du taux d'imposition sur les revenus des personnes physiques PP et des personnes morales PM n'a pas eu d'incidence négative sur le résultat des comptes 2023.

## Bilan

Comme expliqué en page 10 du préavis sur les comptes, des remboursements d'emprunts ont eu lieu en 2023 à hauteur de 6 millions. Les disponibilités en liquidités étant actuellement élevées et les futurs gros investissements pas encore en phase d'exécution, la commission salue cette gestion.

Dans un avenir proche, le nouveau plan comptable MCH2 et ses règles vont nous obliger à effectuer des modifications importantes au niveau du bilan communal. Dans cette planification, la commission de gestion a pris note que les fonds de réserve seront utilisés afin de pouvoir amortir complètement certains ouvrages figurant au bilan. Ainsi, la commune pourra partir sur un bilan épuré et conforme aux nouvelles règles comptables MCH2.

## Conclusions

La commission félicite et remercie la Municipalité, ainsi que tous les employés pour le travail effectué en 2023. La mise en place est faite, les comptes sont maîtrisés et la gestion globale selon le plan de législation présenté suit bien son cours.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose à l'assemblée de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- D'accepter les comptes 2023 de Hautemorges
- D'en donner décharge à la Municipalité, aux boursiers et aux membres de la commission de gestion
- D'approuver l'excédent de revenus de CHF 72'745.06 en augmentation du capital

Hautemorges, le 15 juin 2024



Evelynne Baumann  
Présidente

Ralf Dislich  
Rapporteur